

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2007

1/ Compte Administratif 2006 du Budget Principal

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2006 du Budget Principal.

2/ Compte Administratif 2006 du Budget Annexe « les Pouretelles »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2006 du Budget Annexe « les Pouretelles »

3/ Compte Administratif 2006 du Budget Annexe « Forêts »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2006 du Budget Annexe « Forêts »

4/ Compte Administratif 2006 du Budget Annexe « PAE du Mont-Blanc »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2006 du Budget Annexe « PAE du Mont-Blanc »

5/ Compte Administratif 2006 du Budget Annexe « les Carrières »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2006 du Budget Annexe « les Carrières ».

6/ Compte Administratif 2006 du Budget Annexe « Plaine-Joux »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2006 du Budget Annexe « Plaine-Joux »

7/ Compte Administratif 2006 du Budget Annexe « Base de Loisirs »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2006 du Budget Annexe « Base de Loisirs »

8/ Compte Administratif 2006 du Budget Annexe « Eau »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2006 du Budget Annexe « Eau »

9/ Compte Administratif 2006 du Budget Annexe « Assainissement »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2006 du Budget Annexe « Assainissement »

10/ Approbation des comptes de gestion de l'ex. 2006 - Budget Principal et Budgets Annexes

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2006 tenus par Monsieur Arnaudeau, comptable public de la Commune de Passy.

- constate que les reports d'exercice ont bien été effectués, que les écritures constatées entre la comptabilité de l'ordonnateur et la comptabilité du comptable sont concordantes.
- et arrête le compte de gestion 2006
 - du Budget Principal,
 - des Budgets Annexes : les Pouretelles, Forêts, PAE du Mont-Blanc, Carrières, Passy Plaine-Joux, Base de Loisirs des Iles, Eau, Assainissement.

11/ Compte Administratif 2006 - affectation du résultat du Budget Principal

Décision d'affecter à la section d'Investissement	:	2.545.449,71 €
et de reprendre en fonctionnement 2007	:	300.000,00 €
		<hr/>
		2.845.449,71 €

12/ Compte Administratif 2006 - affectation du résultat du Budget Annexe « les Pouretelles »

Décision d'affecter à la section d'Investissement	:	0 €
et de reprendre en Fonctionnement 2007	:	11.719,34 €
		<hr/>
		11.719,34 €

13/ Compte Administratif 2006 - affectation du résultat du Budget Annexe « Plaine-Joux »

Décision d'affecter à la section d'Investissement	:	0 €
et de reprendre en Fonctionnement 2007	:	36.131,35 €
		<hr/>
		36.131,35 €

**14/ Compte Administratif 2006 - affectation du résultat du Budget Annexe
« Eau »**

Décision d'affecter à la section d'Investissement	:	0 €
et de reprendre en Fonctionnement 2007	:	<u>548.258,13 €</u>
		548.258,13 €

**15/ Compte Administratif 2006 - affectation du résultat du Budget Annexe
« Assainissement »**

Décision d'affecter à la section d'Investissement	:	139.143,00 €
et de reprendre en Fonctionnement 2007	:	93.908,91 €
		<u>233.051,91 €</u>

**16/ Tarifs des prestations fournies à la station de ski de Passy Plaine-Joux, saison
d'hiver 2007/2008**

Le conseil municipal approuve les tarifs des remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2007/2008, ainsi que les tarifs d'autres services et prestations fournis sur le site de la station de Plaine-Joux.

**17/ Bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la Commune de
Passy en 2006**

Le conseil municipal prend acte des acquisitions et des cessions pour l'exercice 2006 (il est précisé que seules figurent les opérations pour lesquelles les actes notariés ont été signés en 2006 et non celles qui ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en 2006).

Soit des acquisitions pour un montant de 436.168,91 €uros, des cessions pour un montant de 397.375,20 €uros.

**18/ Habilitation du Maire à déposer des demandes d'autorisation de construire
(garderie « la Farandole / multi accueil au Plateau d'Assy)**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer

- une demande de permis de construire liée au projet de multi accueil au Plateau d'Assy,
- une déclaration de travaux exemptés de permis de construire liée aux travaux de façades pour la garderie « la Farandole » au Chef-lieu.

19/ Nouvelles terminologies et dénominations de noms de rues / nouvelles rues

Approbation du conseil municipal des propositions du groupe de travail « publicité / signalisation ». Certaines voies ont été renommées, de nouvelles ont été nommées.

1/ NOUVELLES TERMINOLOGIES

- Route de Bay au Coudray (au lieu de chemin)
- Chemin de Léchaud (au lieu de sentier)
- Rue des Outards (au lieu de route)
- Rue des Prés Caton (au lieu de chemin)
- Rue du Stade (au lieu d'avenue)

2/ NOUVELLES DENOMINATIONS

- Rond point du Faubourg (au lieu de Jonction)
- Allée des Etudiants (au lieu de la partie basse Rue René Dayve)
- Route des lacs de Passy (au lieu de Chemin de Mont-Blanc Plage) (route bordant les lacs jusqu'au camping)
- Route de l'Arve (anciennement route de Mont-Blanc Plage côté Sallanches)

3/ NOUVELLES RUES / SQUARES

- Allée des Tennis (desservant les courts de tennis municipaux)
- Allée des Bouleaux (nouvelle voie desservant la zone derrière « Kassbohrer », le long de l'activité Toussaint)
- Route de Plaine-Joux (desservant les commerces de Plaine-Joux)
- Square de l'Etoile (à proximité du rond point de l'Etoile)
- Rond point de la Carabottaz (RD.199/RD.39)
- Placette ALBERT ALA (croisement rue de Charbonnière / rue de l'Eglise)

20/ Schéma Directeur de Signalisation Directionnelle - demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Savoie

Un schéma directeur de signalisation directionnelle a été élaboré pour l'ensemble du territoire communal.

Le réseau routier sur le territoire de Passy représente 44 km de routes départementales et 59 km de voies communales, avec une prépondérance de la signalisation sur le réseau départemental.

Le montant total de la fourniture et de la mise en place de cette signalisation sur mâts aluminium est estimé à 250 000 €HT.

21/ Collecteur d'eaux pluviales avenue de Marlioz - demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Savoie

Des travaux d'aménagements sécurité vont être réalisés en 2007 sur l'avenue de Marlioz (RD.39) entre les ronds points de l'Etoile et du Faubourg avec, en parallèle, la création d'un collecteur d'eaux pluviales pour éviter le rejet dans le collecteur unitaire existant.

Ces aménagements seront exécutés en coordination avec le renouvellement du tapis en enrobés réalisé par le Conseil Général.

Le montant total du collecteur d'eaux pluviales s'élève à 245 000 €TTC.

Le conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention au meilleur taux auprès du Conseil Général de la Haute-Savoie.

22/ Création d'un collecteur d'eaux pluviales rue de l'église au Plateau d'Assy - demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Savoie

Les eaux pluviales de la RD.43 sont actuellement rejetées dans un collecteur d'eaux usées de Ø 500 situé rue de l'église, ce qui engendre des inondations à l'aval lors de forts orages.

Afin de pallier ce problème, un collecteur sera créé en 2007 afin de rejeter les eaux pluviales dans l'Ugine, à proximité du carrefour de la Rue de l'église et de la rue d'Anterne.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 380 000 €TTC.

Le conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention au meilleur taux auprès du Conseil Général de la Haute-Savoie.

23/ Aménagement sécurité : re-calibrage d'un trottoir au droit de l'école de l' Abbaye - demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Savoie

Le cheminement existant au droit de l'école de l'Abbaye représente un danger important de part ses dimensions restreintes tant pour les écoliers et les parents se rendant aux écoles primaire et maternelle que pour les usagers en général. Par ailleurs, l'importance du trafic sur la RD.902 renforce cette insécurité.

La consistance des travaux est la suivante :

- Re-calibrage du trottoir avec une largeur de 1,50 m. Celui-ci sera délimité par une bordure T3 côté chaussée et P1 côté école. Il sera revêtu en enrobés.
- Mise en place d'un grillage de type rigide délimitant le trottoir de la cour de l'école.
- Réalisation d'un mur de hauteur 0,80 m sur une longueur de 65 ml afin d'épauler et de coucher le talus soutenant le trottoir.
- Mise en place de terre végétale et réglage du talus.
- Réalisation d'un écran végétal derrière la clôture.
- Renforcement de l'éclairage public.
- Reprise et renforcement d'une signalisation adaptée.

Le montant prévisionnel des travaux à réaliser en 2007 s'élève à 100 253,50 €TTC.

Le conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention au meilleur taux auprès du Conseil Général de la Haute-Savoie.

24/ Aménagement de sécurité carrefour RD13 / chemin des Storts - demande de participation financière du Conseil Général

Une étude de faisabilité a été réalisée concernant le dégagement de visibilité au carrefour de la RD.13 et du Chemin des Storts.

L'aménagement projeté vise à améliorer la visibilité sans rectification du tracé de la RD.13 afin de ne pas modifier l'ouvrage de franchissement du talweg. Le talus sera conforté par la réalisation d'une paroi clouée sur 36 ml avec une hauteur variant de 1,40 m à 6,20 m.

Le montant des travaux s'élève à 270 000 €TTC (valeur 2006).

Le conseil municipal sollicite une participation financière du Conseil Général de la Haute-Savoie et demande au Conseil Général d'assurer la maîtrise d'ouvrage en cas de validation du projet par celui-ci.

25/ Aménagement du quartier de Marlioz - convention de mandat avec la SED Haute-Savoie / clôture de l'opération

En application de la convention de mandat en date du 07/12/2000 approuvée par délibération du 15/11/2000, la Commune de Passy a confié à la Société d'équipement du Département de la Haute-Savoie (SED) la réalisation des « aménagements du quartier de Marlioz ».

Cette opération étant terminée, son bilan définitif a été approuvé par le Commissaire aux Comptes le 26 octobre 2006.

Le coût en est arrêté à la somme de 889 761,91 €

Le conseil municipal décide d'arrêter définitivement les comptes de l'opération de travaux au montant indiqué ci-dessus, accepte définitivement ces aménagements, et donne quitus à la SED Haute-Savoie pour sa mission de maîtrise d'ouvrage, tant sur le plan technique que financier.

26/ Travaux d'éclairage public - approbation du marché de travaux avec l'entreprise GRAMARI

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'éclairage public sur le territoire de la Commune de Passy, une consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert le 8 février 2007.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, pour une durée de 12 mois, renouvelable 3 fois.

La commission d'appel d'offres réunie le 6 mars 2007 a retenue l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise Gramari : minimum 34.714,34 €HT, maximum 173.571,70 € HT.

27/ Mise à disposition de salles communales - élections présidentielles / législatives

En vue des élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2007, et des élections législatives des 10 et 17 juin 2007, le conseil municipal autorise la mise à disposition de salles communales (salle de réunion aux Pouretelles, salle de cinéma du Plateau d'Assy, salle Jean Pernot), à titre gracieux, aux différents candidats, de leurs représentants, ou de leur parti politique.

28/ FJEP de Passy - demande de subvention dans le cadre d'une animation « sécurité »

Approbation de l'attribution d'une subvention au FJEP d'un montant de 800 €uros, dans le cadre d'une animation « sécurité » qui se déroulerait à la salle Jean Pernot

